**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021**

 Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l’Assemblée le 07 avril 2021 pour le 14 avril 2021 à dix-neuf heures à la salle des fêtes . Le tout conformément aux dispositions de l’article 48 de la Loi du 05 avril 1884.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

 Le quatorze avril deux mil vingt et un à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Fours, dûment convoqué, s’est réuni à La salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur BONGARD David, Maire.

 **Étaient présents :** Mesdames BERLET Céline, DETRONCHET Elodie, OUSSIN M. Thérèse, , PRUNIER Aurélie, RACINE Danielle, Messieurs AUBERT Philippe, BONGARD David, LE COMTE Xavier, LEMOINE Frédéric, LOREAU J. François, RAGOT Stéphane.

 **Absents excusé**s: Messieurs COUTEAUDIER Pierre (pouvoir Mr LOREAU Jean-François, GUERIN Alain, VIGIER Cédric.

 **Absent** : Néant

 **Secrétaire de séance :** PRUNIER Aurélie

 Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**ORDRE DU JOUR**

***I / Commission Finances :***

* ***Comptes administratifs 2020* :**

**Budget Commune :**

**Section Fonctionnement : Section d’Investissement :**

Dépenses : 572 852.78 € Dépenses : 101 751.13 €

Recettes : 635 923.08 € Recettes : 56 980.28 €

Soit un excédent de 63 070.30 € Soit un déficit de : 44 470.85 €

Affectation de résultats reportés :

c/002 : 226 848.94 € (recettes) c/001 : 79 201.31 € (dépenses)

 c/1068 : 92 628.31 € (recettes)

**Budget lotissement**

**Section Fonctionnement : Section d’Investissement :**

Dépenses : 171 290.00 € Dépenses : 174 201.10 €

Recettes : 171 290.00 € Recettes : 168 348.10 €

 Soit un déficit de : 5 853.00 €

Affectation de résultats reportés : c/001 : 20 498.89 € (dépenses)

**Budget CCAS** :

**Section Fonctionnement : Section d’Investissement :**

Dépenses : 9 673.13 € Dépenses : 3 914.84 €

Recettes : 11 381.62 € Recettes : 12 773.42 €

Soit un excédent de : 1 708.49 € Soit un déficit de 8 858.58 €

Affectation de résultats reportés

c/002 : 5 988.55 (recettes) c/001 : 3 914.84 € (dépenses)

Les comptes présentés par Mr LOREAU Jean-François, 1er adjoint ont été votés à l’unanimité (moins une voix).

Le compte de Gestion (trésor public) est en adéquation avec le compte administratif (commune).

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

* ***Vote des 2 taxes d’imposition :***

 Le budget communal a été établi avec les taux d’imposition ci-dessous :

 - taxe foncière bâti : 34.12 %

 - taxe foncière non bâti : 31.27 %

(Complément d’information :

Sur votre feuille d’impôt foncier, suppression de la colonne « département » le taux a été ajouté à celui de la commune : soit commune : 10.22 + département : 23.90 = 34.12 – taux identiques à 2020)

* ***Budgets 2021* :**

**Budget Commune :**

**Section Fonctionnement : Section d’Investissement :**

Dépenses : 846 470.94 € Dépenses : 209 529.67 €

Recettes : 846 470.94 € Recettes : 256 948.37 €

**Budget Lotissement :**

**Section Fonctionnement : Section d’Investissement :**

Dépenses : 196 622.00 € Dépenses : 180 359.89 €

Recettes : 196 622.00 € Recettes : 180 359.89 €

**Budget C.C.A.S :**

**Section Fonctionnement : Section d’Investissement :**

Dépenses : 17 323.72 € Dépenses : 10 413.72 €

Recettes : 17 323.72 € Recettes : 10 413.72 €

***2/ Commission bâtiments et V.R.D :***

Le conseil municipal décide de mettre en vente la tonne à lisier.

Un acquéreur propose de l’acheter pour 4 300.00 € H.T

Le conseil municipal accepte la proposition.

***3/ Questions diverses :***

* Récompense : Mr le Maire propose à l’assemblée de récompenser Mme VIGIER Michèle qui s’est portée volontaire pour aider à la restauration scolaire en l’absence d’un agent en arrêt maladie.

Une carte cadeau d’un montant de 100.00 € lui sera offerte.

* Distribution sacs ordures ménagères : aucune date de fixée pour le moment.
* Cantine et garderie se déroulent à la MJLC, en respectant les gestes barrière et la distanciation physique.
* Projet pédagogique : jardin derrière l’école primaire : massifs réalisés par les employés municipaux, graines et fleurs achetés par le comité des parents d’élèves.
* Décision de l’inspection académique : l’école de Ternant est rattachée à l’école de Fours.
* Projet hôtel pour les insectes à installer dans les parterres de l’école projet à l’étude
* Visite samedi 17 avril à 10 h des locaux de la Poste. Réfléchir de l’utilisation de ce bâtiment.
* Antenne téléphonie mobile : Par un accord en janvier 2018, l’état et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les français. Cet accord se traduit par un renforcement de la couverture mobile, en s’appuyant sur des engagements du gouvernement et des opérateurs.

Les opérateurs et l’état lancent le projet NEW DEAL.

Selon l’arrêté du 17 décembre 2020, 3 antennes, situées Crôts Favés, Le Magny, bas de Fours seront installées sur la commune (2 par Bouygues Télécom et 1 par Orange). Bouygues Télécom a été désigné opérateur leader et construira donc les antennes relais pour le compte des opérateurs. La prochaine étape est de rechercher des terrains pour l’implantation des antennes.

* Fibre optique : des travaux sont en cours de réalisation pour le passage de la fibre optique. Les travaux sont menés par Nièvre Ingénierie et SFR.
* Chantier insertion : Les travaux concernant la rénovation du logement n° 9 La Fabrique sont en cours et réalisés par le chantier d’insertion de la communauté de communes Bazois Loire Morvan.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close. Délibéré en séance, les jours et ans susdits. La séance est levée à 20 h 45

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 14 avril a été affiché à la porte de la Mairie le 16 avril 2021 conformément aux dispositions de l’article 84 de la loi du 05 avril 1984.